

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

2012-2013

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable R.D. Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Message du commissaire

SECTION I – SURVOL	1
Raison d’être	2
Responsabilités	2
Résultat stratégique et Architecture des activités de programme	3
Priorités opérationnelles	3
Analyse des risques	5
Sommaire - Planification	8
Profil des dépenses	10
Budget des dépenses par crédit voté	10
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	11
Objectif stratégique	12
Activité de programme : Paiements en application de la Loi sur les juges	12
Faits saillants de la planification	13
Activité de programme : Conseil canadien de la magistrature	13
Faits saillants de la planification	13
Activité de programme : Magistrature fédérale	14
Faits saillants de la planification	15
Activité de programme : Services internes	15
SECTION III –RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
Principales données financières	18
Liste des tableaux supplémentaires	19
SECTION IV – AUTRES ÉLÉMENTS D’INTÉRÊT	20
Personnes-ressources organisationnelles	21

Message du commissaire

Le [Commissariat à la magistrature fédérale Canada](#) (CMF) a été créé en 1978 dans le but de protéger l'indépendance de la magistrature et de placer les juges de nomination fédérale sous une administration indépendante de celle du ministère de la Justice. Il a pour mission de promouvoir la bonne administration de la justice et de concentrer ses efforts à soutenir la magistrature fédérale.

Le CMF administre trois services indépendants, dont le financement provient de sources distinctes. Les dispositions d'affectation statutaire de la Partie 1 de la *Loi sur les juges* prévoient le financement du traitement, des indemnités et des pensions des juges, de même que des prestations versées à leurs bénéficiaires survivants. Deux crédits votés séparés servent à financer les activités administratives du CMF et celles du [Conseil canadien de la magistrature](#).

Le Conseil canadien de la magistrature est composé des juges en chef, des juges principaux et des juges en chef adjoints du Canada. Le Conseil exerce son mandat de façon indépendante, lequel consiste à promouvoir l'efficacité, l'uniformité et la responsabilité et à améliorer la qualité des services judiciaires dans toutes les cours supérieures du Canada. Il dispose d'un petit bureau dont le personnel relève du commissaire à la magistrature fédérale, mais qui est redevable au juge en chef du Canada pour répondre à ses besoins. Le CMF fournit au Conseil l'aide et les conseils administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de son mandat.

L'administration du CMF est structurée de manière à refléter le caractère particulier de son rôle de soutien à la magistrature fédérale. Dans l'architecture des activités de programme, notre organisme exerce trois activités : les paiements en application de la *Loi sur les juges*, le [Conseil canadien de la magistrature](#) et la [Magistrature fédérale](#).

Ces activités visent à nous permettre de respecter nos priorités : le service à la clientèle, la planification ministérielle et l'obligation de rendre compte, les systèmes d'information et de gestion, et la sécurité.

Le CMF applique des stratégies d'évaluation pour mesurer les résultats clés obtenus et pour déterminer dans quelle mesure il a donné suite à ces priorités. Le CMF est fier de fournir aux juges de nomination fédérale un service et un appui de grande qualité.

Le commissaire

William A. Brooks

SECTION I – SURVOL

Raison d'être

Contribuer au maintien de l'indépendance de la magistrature au Canada.

Énoncé de mission

Promouvoir l'excellence des services et de l'appui à la magistrature fédérale afin de préserver son indépendance et de maintenir la confiance des canadiens et des canadiennes dans le système judiciaire.

Responsabilités

L'article 73 de la [Loi sur les juges](#) prévoit la création du poste de [commissaire à la magistrature fédérale](#), dont le titulaire a le rang et le statut d'administrateur général d'un ministère. L'article 74 précise les attributions du commissaire.

Le Commissariat à la magistrature fédérale :

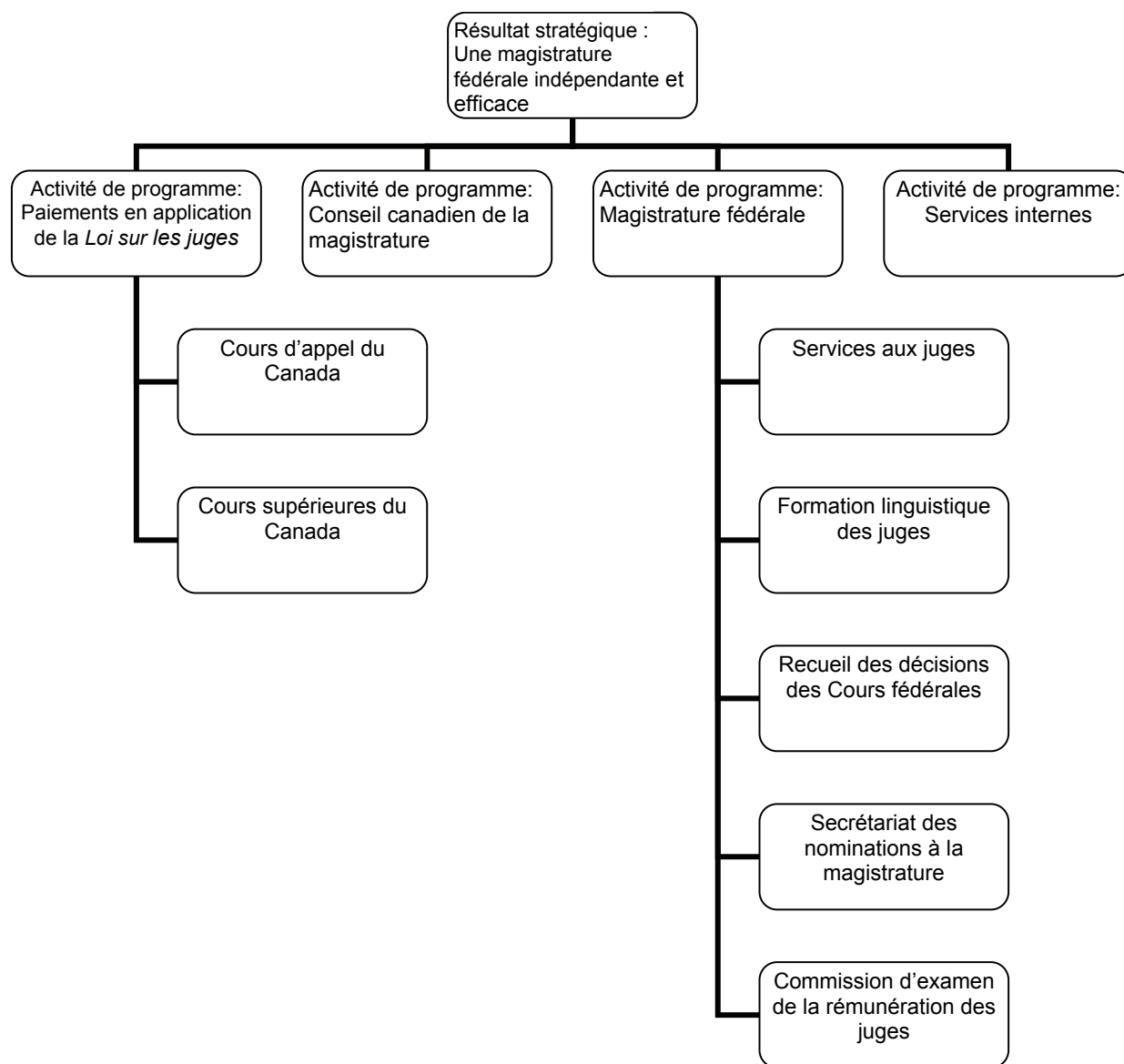
- applique la Partie I de la [Loi sur les juges](#) en versant aux juges de [la Cour d'appel fédérale](#), de [la Cour fédérale](#), de [la Cour canadienne de l'impôt](#) et aux juges des cours supérieures provinciales et territoriales un salaire, des indemnités et une pension en conformité avec la *Loi sur les juges*;
- prépare les présentations budgétaires et fournit des services administratifs au [Conseil canadien de la magistrature](#) et;
- accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence légale, pour la bonne administration du système judiciaire au Canada.

Résultat stratégique

Le CMF vise à fournir des services de haute qualité à la magistrature canadienne, afin de soutenir et de promouvoir l'indépendance judiciaire. À cet égard, le CMF contribue au résultat stratégique suivant :

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme



Priorités opérationnelles

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Service à la clientèle	Permanente	RS 1	Le CMF a pour principale fonction et responsabilité d'administrer la <i>Loi sur les juges</i> et de fournir à tous les juges de nomination fédérale les services de soutien nécessaires pour leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions judiciaires. C'est en écoutant nos clients et en observant l'environnement judiciaire que nous pouvons recenser les besoins actuels et éventuels des juges et adapter les ressources et les activités en conséquence pour répondre à ces besoins.

			<p>Le CMF doit en outre prêter une attention spéciale aux besoins de ses autres clients, soit les juges à la retraite et leurs bénéficiaires survivants, le ministre de la Justice et le procureur général du Canada, le Conseil canadien de la magistrature, le Parlement, les membres du Secrétariat des nominations à la magistrature et les candidats à la magistrature, ainsi que les Canadiens qui consultent le <i>Recueil des décisions des Cours fédérales</i> (y compris des membres de la magistrature et des juristes). Le CMF doit également améliorer la qualité des services existants au besoin et offrir de nouveaux services lorsque possible.</p>
Planification ministérielle et obligation de rendre compte	Permanente	RS 1	<p>Conformément aux nouvelles exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'initiative de planification ministérielle a créé un système officiel d'élaboration de politiques d'ensemble, de planification, de gestion du rendement et d'évaluation des programmes qui comprend la planification des ressources humaines.</p> <p>En se dotant d'un système officiel d'élaboration de politiques d'ensemble, de planification, de gestion du rendement et d'évaluation des programmes, le CMF sera mieux en mesure de s'assurer que les services qu'il fournit aux juges, au Conseil canadien de la magistrature et au ministre de la Justice respectent les politiques établies et qu'ils sont efficaces.</p>
Systèmes d'information/de gestion	Permanente	RS 1	<p>Le but de l'initiative des systèmes d'information/de gestion est d'améliorer et de créer des systèmes d'information de gestion qui appuient les programmes d'activités et d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'information, des données et des fonds de renseignements du CMF.</p> <p>Un des bénéfices envisagés est de réduire la forte dépendance du CMF envers les procédés manuels et de prendre des mesures efficaces en adoptant des moyens informatiques de transférer l'information.</p> <p>L'initiative prévoit la création de systèmes intégrés destinés à réduire le recours aux traitements manuels, à éliminer les systèmes locaux redondants et à faciliter le transfert informatisé de l'information. La conception et la mise en œuvre de l'initiative doit suivre la méthode d'élaboration des systèmes prescrite par les procédures et lignes directrices du Conseil du Trésor concernant la gestion des projets de ce type.</p>
Sécurité	Permanente	RS 1	<p>Le but de l'initiative de sécurité est de créer un guichet unique regroupant tous les aspects de la sécurité, soit la sécurité physique des clients, employés, visiteurs, installations, données, information et systèmes du CMF et de s'assurer que le CMF respecte la politique du gouvernement en matière de sécurité.</p> <p>L'initiative englobe l'ensemble des rôles et responsabilités actuels et prévisibles du CMF à l'égard de la sécurité des</p>

			personnes, de l'information, des connaissances, des données, des systèmes, des équipements et des installations. La gamme des questions à résoudre comprend les stratégies, politiques, procédures et protocoles du CMF, mais aussi la reddition de comptes ainsi que les obligations et les pouvoirs relatifs à tous les aspects de la sécurité.
--	--	--	---

Analyse des risques

L'environnement du CMF est complexe, en partie à cause de la petite taille de son organisation, de la gamme des services qu'il offre (rémunération, avantages sociaux, formation linguistique, etc.) et du grand nombre de clients qu'il sert. Le CMF est aussi l'un des seuls organismes gouvernementaux qui a pour tâche délicate de traiter régulièrement avec les trois organes de gouvernement : l'organe législatif en ce qui a trait à l'administration de la *Loi sur les juges*; l'organe judiciaire à l'égard d'un vaste éventail de services; et l'organe exécutif en ce qui concerne les exigences de la gestion et des organismes centraux.

Le CMF, qui compte seulement 70 employés, sert plus de 1 118 juges, 836 retraités et survivants, 133 membres de comités consultatifs, de 500 à 600 candidats à la magistrature chaque année et les Canadiens en général (y compris des membres de la magistrature et des juristes) grâce à la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*. Le CMF administre un budget annuel de plus de 480 millions de dollars qui sert à payer les salaires, les indemnités, les pensions et les frais de déménagement et de déplacement des juges, ainsi que les dépenses de fonctionnement du CMF (informatique, formation, finances, administration et autres dépenses connexes). Le CMF fournit des services aux juges, y compris la formation linguistique. Il renseigne les juristes et le grand public en publiant le *Recueil des décisions des Cours fédérales* en format bilingue, côte à côte, ce qui permet de consigner en permanence les décisions de ces cours. De plus, en réponse aux exigences du ministre de la justice, le CMF administre le Secrétariat des nominations à la magistrature, lequel est chargé d'évaluer les candidatures à la magistrature.

Dans le contexte de cet environnement, le CMF a élaboré un profil des risques et son équipe de gestion surveille attentivement les risques externes et internes. Les risques que le CMF a relevés pour l'année financière 2012-2013 sont décrits ci-dessous.

Risques externes – La demande de services du CMF augmente en proportion de l'évolution démographique de sa clientèle, ce qui a pour effet d'accroître les exigences opérationnelles. Les exigences relatives à l'administration du paiement des frais de déplacement et des autres indemnités des juges de nomination fédérale augmentent également. Le CMF surveille de près et a géré les risques liés à l'accroissement de la charge de travail, afin de s'assurer que les juges reçoivent à temps leurs salaires, leurs indemnités et leurs pensions, en conformité avec la loi.

Une partie du rôle du CMF consiste à fournir un soutien administratif au Conseil canadien de la magistrature (CCM), lequel est chargé de surveiller le travail de plus de 1 118 juges de nomination fédérale. Dans le cadre de son mandat, le CCM enquête sur les plaintes contre les membres de la magistrature. Les ressources nécessaires dépendent du nombre des plaintes formulées et de la façon dont elles sont traitées; ainsi, les plaintes qui entraînent une enquête nécessitent des ressources considérables. Les ressources nécessaires pour réaliser cet objectif ont

augmenté. Il y a de plus en plus de pression sur le Conseil pour qu'il réponde à diverses questions concernant la magistrature.

Le CMF doit satisfaire aux mêmes attentes et se conformer aux mêmes exigences (contrôle des finances, systèmes de gestion et de responsabilité, etc.) que les plus grands ministères qui disposent de ressources centrales et spécialisées en matière de planification, de communications, de gestion de personnel, d'administration des finances et d'évaluation. Le CMF a une petite équipe de gestion et ses fonctions quotidiennes de surveillance et de gestion sont plus informelles et plus pratiques, ce qui lui donne la souplesse et la capacité de réaction voulues pour gérer efficacement les risques relatifs aux processus normaux de soutien d'une clientèle de juges de nomination fédérale.

La Commission d'examen de la rémunération des juges présentera son rapport final au ministre de la Justice en juin 2012. Les changements à la rémunération des juges pourrait entraîner des répercussions sur les exigences de ressources du CMF.

Risques internes – Le CMF est conscient qu'il exerce ses activités dans le contexte d'une économie mondiale axée sur la technologie et qu'il doit satisfaire à des attentes changeantes, notamment celles établies par le gouvernement fédéral et celles découlant du Cadre de responsabilité de gestion (CRG). Le CRG est un outil très efficace pour déterminer les principaux risques relatifs à la gestion de l'information et à la technologie, lesquels sont importants pour assurer l'efficacité de la gestion des services aux juges.

Le mandat du CMF inclut l'accomplissement de « missions que le ministre lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration de la justice au Canada ». *Loi sur les juges*, art. 74(1)(d). Le ministre a confié au CMF la responsabilité de l'administration de la Commission d'examen de la rémunération des juges ainsi que l'appui administratif du processus de nomination de la Cour suprême du Canada. Les activités du processus de nomination de la Cour suprême du Canada dépendent du nombre de vacances à pourvoir. Ces activités et celles qui servent à appuyer la Commission d'examen de la rémunération des juges constituent des obligations non subventionnées que le CMF doit respecter par réaffectation de ses ressources internes.

Le plus grand risque qui se pose au CMF, du point de vue des ressources humaines, est la perte de l'expertise et de la mémoire institutionnelle résultant de la retraite d'employés expérimentés qui ont beaucoup d'ancienneté. Comme pour la plupart des organismes gouvernementaux, le départ à la retraite de gestionnaires et de membres du personnel, à court et à moyen termes, pourrait rendre le CMF plus vulnérable. Des efforts ont été faits pour établir des plans de relève, y compris des mesures de dotation et des choix de processus. Le processus intégré de planification des affaires et des ressources humaines du CMF est destiné à évaluer et à comprendre les besoins actuels et futurs en matière de gestion des ressources humaines, soit le recrutement, le maintien de l'effectif, l'apprentissage, le perfectionnement, l'équité en matière d'emploi et les langues officielles.

Le CMF administre et tient à jour un processus très avancé de planification des activités qui permet de définir les principales initiatives et les besoins de ressources. Les prévisions financières et les rapports de dépenses sont suivis de près. Les juges sont remboursés des

dépenses réelles et raisonnables qu'ils engagent en vertu de la *Loi sur les juges*. Les charges de travail et les horaires des juges sont établis par leur juge en chef, selon la charge de travail des cours. Toutes les prévisions des dépenses engagées par les juges sont fondées sur les tendances historiques. Les dépenses réelles engagées peuvent être supérieures ou inférieures aux prévisions.

Dans le cadre de ses programmes à l'intention des juges, le CMF offre des services de formation linguistique. Dans le passé, le CMF a eu recours aux services de l'École de la fonction publique du Canada pour obtenir des professeurs de langue, afin d'offrir des sessions de formation à l'année longue ainsi qu'une formation individuelle aux juges pendant toute l'année. L'École a mis fin à ses activités de formation linguistique directe et par conséquent, le CMF devra prendre des dispositions de formation linguistique auprès d'autres fournisseurs.

Le CMF est confronté au défi/risque d'équilibrer les ressources nécessaires aux activités courantes avec les exigences découlant de la coordination d'initiatives liées à la participation de la magistrature canadienne à des activités de coopération internationale. En 1996, le CMF a créé des partenariats judiciaires internationaux qui sont pleinement financés par l'intermédiaire de l'[Agence canadienne de développement international](#) (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères du Commerce international (MAECI). De plus, en 2006, afin de s'assurer que la participation des juges à des activités internationales ne compromette pas l'indépendance et l'impartialité de la magistrature ou qu'elle ne jette le discrédit sur l'administration de la justice d'une manière quelconque, le CCM a adopté une politique sur les activités internationales de la magistrature, ce qui a donné des responsabilités additionnelles au commissaire. En offrant ces services, le CMF veille à assumer efficacement sa responsabilité de protéger l'indépendance de la magistrature canadienne. Un premier projet de coopération a été établi avec l'Ukraine et, par la suite, d'autres projets ont été créés avec la Russie, l'Éthiopie, la Chine et d'autres pays. Les autres projets sont terminés.

Le CMF continue de promouvoir et de faciliter la participation de juges canadiens à un certain nombre de projets de coopération internationale. Il accueille régulièrement des délégations d'autres pays pour partager son expertise. De plus, le CMF continue de coopérer avec l'ACDI, le MAECI, le Ministère de la Justice Canada et d'autres organismes gouvernementaux pour influencer les politiques du gouvernement du Canada, en vue d'offrir de l'aide et de l'assistance technique en matière de réforme judiciaire à d'autres pays. Le CMF dépend entièrement de cette source de financement, qui vient des autres ministères, pour maintenir sa capacité de continuer à appuyer les activités aux juges qui sont occupés des programmes internationales.

Le CMF utilise les outils liés à la rémunération de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le CMF a appris que le système actuel des pensions mis en vigueur pour les juges par TPSGC prendra fin dans les prochaines années. Nous avons échangé avec TPSGC, à la recherche d'une solution de remplacement. Nous ne connaissons pas encore les effets de ce changement sur notre organisation.

Le CMF a prévu une affectation bloquée pour le remboursement des honoraires de services juridiques aux juges qui font face à des poursuites dans le cadre de leurs fonctions judiciaires. Les fonds bloqués servent également à aider les juges en cas d'enquêtes menées sur eux par le Conseil canadien de la magistrature. Le budget de ces services aux juges peut être gravement

appauvri par une seule enquête. D'autres fonds pourraient être nécessaires selon le nombre et la nature des services juridiques dont auront besoin les juges.

Sommaire - Planification

Ressources financières

2012-2013	2013-2014	2014-2015
484 978 148 \$	497 827 174 \$	511 177 381 \$

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
70	70	70

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

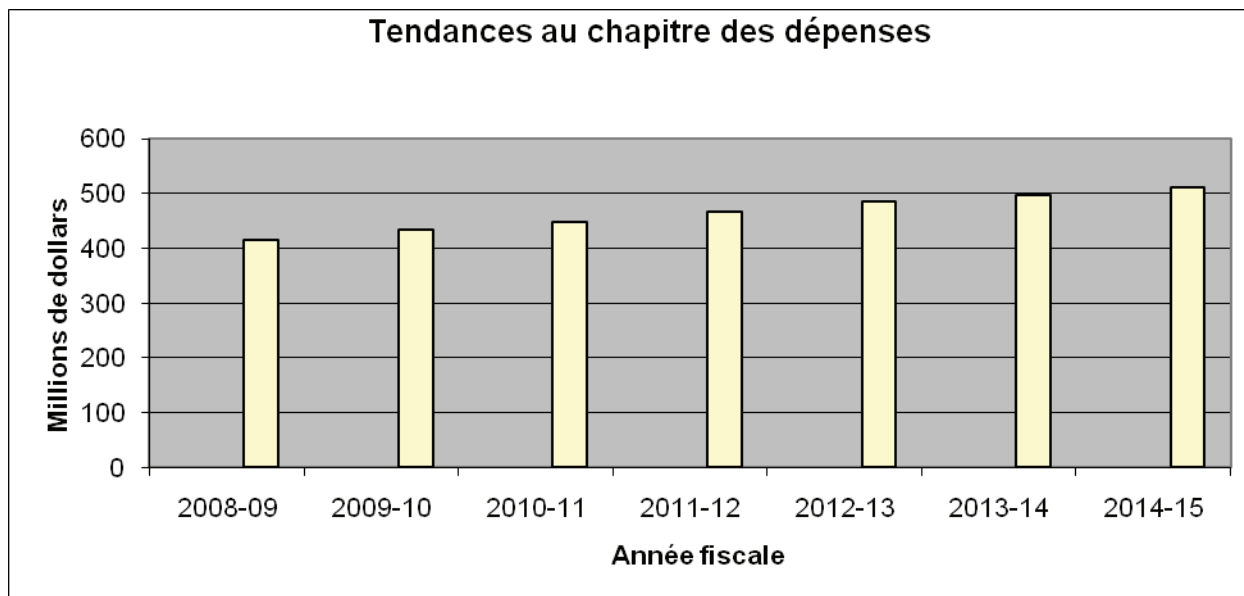
Indicateurs de rendement	Objectifs
Conformité aux normes de service	Service à 90 % conforme aux normes établies.
Opinions des juges sur la contribution du CMF à l'indépendance de la magistrature	90 % des juges sont satisfaits de l'administration de la magistrature et croient qu'elle contribue efficacement à leur indépendance.

Activité de programme	Dépenses projetées 2011-2012	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	456 793 000\$	474 685 800\$	487 534 826\$	500 885 033\$	Des collectivités sécuritaires et sécurisées
Conseil canadien de la magistrature	1 734 958\$	1 703 016\$	1 703 016\$	1 703 016\$	Des collectivités sécuritaires et sécurisées et Affaires gouvernementales
Magistrature fédérale	8 247 666\$	7 714 532\$	7 714 532\$	7 714 532\$	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale et Affaires gouvernementales.
Total des dépenses prévues	466 775 624\$	484 103 348\$	496 952 374\$	510 302 581\$	

Activité de programme	Dépenses projetées 2011-2012	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Services internes	874 800\$	874 800\$	874 800\$	874 800\$	
Total des dépenses prévues	467 650 424\$	484 978 148\$	497 827 174\$	511 177 381\$	

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles



Les dépenses totales du CMF affichent une croissance constante durant la période de planification. Cette croissance résulte d'une disposition de la *Loi sur les juges* qui prévoit un rajustement annuel du traitement des juges fondé sur l'indice de l'ensemble des activités économiques. Ces prévisions ne tiennent pas compte des répercussions possibles des suites données aux recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels et/ou dépenses législatives, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2012-2012. Vous trouverez une version électronique du budget principal des dépenses sur le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20122013/me-bpd/toc-tdm-fra.asp>.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME
PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Objectif stratégique

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Cette section fait état des activités de programme du Commissariat à la magistrature fédérale et présente les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les cibles pour chacun d'entre eux. Elle expose également les moyens que notre organisme prendra pour y arriver, ainsi que les ressources financières et non financières qui seront allouées à chaque activité de programme.

Elle analyse les plans mis en œuvre dans le cadre des activités de programme :

- Paiements en application de la *Loi sur les juges*
- Conseil canadien de la magistrature
- Magistrature fédérale
- Services internes

Activité de programme : *Paiements en application de la Loi sur les juges*

Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> ETP et Dépenses prévues					
2012-2013		2013-2014		2014-2015	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
0	474 685 800\$	0	487 534 826\$	0	500 885 033\$
Résultats attendus de l'activité de programme		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Traitement et validation précis et rapides des demandes de remboursement de dépenses reçues conformément à la <i>Loi sur les juges</i> et aux lignes directrices ministérielles régissant la gestion financière.		<p>Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées et validées aux fins d'entrée dans le système de suivi.</p> <p>Pourcentage des demandes de remboursement des dépenses traitées selon la norme de service.</p>		<p>100 % des demandes de remboursement de dépenses sont conformes à la <i>Loi sur les juges</i> et aux politiques et lignes directrices ministérielles.</p> <p>90 % des demandes sont traitées selon la norme de service.</p>	
Tenue de dossiers complets, à jour et validés pour tous les juges et leurs survivants.		Pourcentage des juges satisfaits des services.		80 % des juges sont satisfaits des services.	
Administration efficace et efficiente des programmes et processus de rémunération et de prestations des juges.		Pourcentage des demandes de rémunération et de prestations traitées selon la norme de service.		90 % des demandes de rémunération et de prestations sont traitées selon la norme de service.	

Cette activité de programme prévoit le paiement de salaires, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada et à leurs survivants.

Le nombre de juges n'est pas compris dans le nombre ETP calculé pour le Commissariat à la magistrature fédérale. Au 1^{er} janvier 2012, le Canada comptait 1 118 juges de nomination fédérale et 836 pensionnés touchant une pension conformément à la *Loi sur les juges*.

Faits saillants de la planification

Pour atteindre les résultats attendus, le CMF consacrer les ressources nécessaires de manière à garantir que les juges de nomination fédérale reçoivent le meilleur service possible. Le CMF a récemment mené une enquête sur la satisfaction de la clientèle, ce qui a aidé à déterminer le niveau actuel de satisfaction des juges et à établir un critère de référence.

Activité de programme : *Conseil canadien de la magistrature*

Conseil canadien de la magistrature Ressources humaines ETP et Dépenses prévues					
2012-2013		2013-2014		2014-2015	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
11	1 703 016\$	11	1 703 016\$	11	1 703 016\$
Résultats attendus de l'activité de programme		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.		Pourcentage des membres de comité du CCM qui sont satisfaits de l'administration et du soutien fourni à leur comité.		Grâce à un dialogue continu avec les présidents de comité, le Conseil assurera la satisfaction pour ce qui est du soutien dispensé aux comités.	

Fournir au Conseil un soutien intégré (administration, secrétariat, orientation stratégique, recherche et consultation juridiques) dans le cadre de son mandat prévu par la loi, lequel consiste à promouvoir une meilleure administration de la justice au Canada et à agir comme organisme de surveillance de la conduite des juges.

Le personnel du Conseil canadien de la magistrature a pour rôle de fournir au Conseil, à ses comités et à ses membres le soutien nécessaire pour remplir son mandat. Ce soutien consiste notamment à fournir des conseils, à mettre à exécution les décisions prises et à accomplir des tâches administratives exécutoires au besoin pour assurer l'exécution efficace et efficiente du mandat.

Faits saillants de la planification

Le Conseil à 11 employés pour gérer et exécuter son mandat, ses assemblées annuelles et le travail des comités du Conseil.

Activité de programme : [Magistrature fédérale](#)

Magistrature fédérale Ressources humaines ETP et Dépenses prévues					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
51	7 714 532\$	51	7 714 532\$	51	7 714 532\$
Résultats attendus de l'activité de programme		Indicateurs de rendement		Objectifs	
1. Administration précise et rapide du processus de décret.		Pourcentage des présentations en vue d'un décret préparé selon les normes de service.		90 % des présentations sont préparées selon les normes de service.	
2. Accès à un outil de collaboration et de courriel fiable et efficace.		Pourcentage du temps de disponibilité du système de base pour les utilisateurs. Pourcentage de juges satisfaits du système.		Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle. 75 % des juges sont satisfaits du système.	
3. Les juges de nomination fédérale ont accès rapidement à des programmes de formation linguistique rentables et de haute qualité.		Délai d'accès des juges aux services de formation.		90 % des juges ont accès à des services d'évaluation et de formation linguistiques conformes à la norme de service.	
4. Publication rapide, précise et bilingue des décisions choisies des cours fédérales.		Pourcentage des décisions choisies publiées selon les normes de service. Nombre des fascicules publiés chaque année. Nombre d'erratums publiés chaque année. Pourcentage des décisions rendues qui sont publiées chaque année. Inclusion de caractéristiques à valeur ajoutée (sommaries, légendes, tableaux et listes, etc.)		75 % des décisions choisies sont publiées selon la norme de service. Douze fascicules sont publiés chaque année. Un maximum de 5 erratums sont publiés chaque année. 5 % des décisions rendues sont publiées chaque année. Les Canadiens continuent d'avoir accès à des décisions fiables faisant l'objet d'un processus d'édition approfondi.	
5. Administration équitable et rapide du processus de nomination à la magistrature.		Pourcentage des candidatures sélectionnées et renvoyées aux comités consultatifs en temps opportun.		95 % des candidatures sont étudiées et vérifiées conformément à la norme de service.	

Ces ETP représentent des employés de l'organisme qui sont responsables des activités quotidiennes de l'organisme et qui offrent des services administratifs aux juges de nomination fédérale, y compris la formation linguistique, la préparation du *Recueil des décisions des Cours fédérales* et la prestation de services au ministre de la Justice par l'entremise du Secrétariat des nominations à la magistrature. Ils offrent également un soutien à la magistrature dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'administration et de la gestion de l'information.

Faits saillants de la planification

Pour atteindre les résultats attendus, un examen des systèmes actuels de gestion de l'information sera entrepris afin de déterminer la meilleure façon de les mettre à jour à la lumière des technologies actuelles.

Durant l'année de planification, huit comités consultatifs judiciaires arriveront à la fin de leur mandat et de nouveaux membres doivent être nommés. Leur formation sera assurée par le CMF dès le début de leur mandat. Des rencontres régulières des 17 comités consultatifs seront tenues pour fournir au ministre de la Justice un bassin de candidats compétents pour les nominations à la magistrature canadienne.

Une enquête a été menée auprès des personnes qui consultent le *Recueil des décisions des Cours fédérales* et les résultats de cette enquête continuent de servir à prévoir des mesures pour améliorer les services.

À partir du 1^{er} janvier 2011, l'hébergement et la gestion de la section du site Web du CMF consacrée au *Recueil des décisions des Cours fédérales* ont été confiés à un nouveau prestataire de services, Irosoft Inc.

Les modalités de publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales* ont subi un examen en mars 2011 qui a fait ressortir des éléments à améliorer. En ajoutant la collaboration électronique à ses modalités, le *Recueil des décisions des Cours fédérales* verra augmenter sensiblement l'efficacité de sa publication.

La Commission d'examen de la rémunération des juges présentera ses recommandations au ministre de la Justice. Les changements à la rémunération des juges pourraient constater des répercussions sur les types de services fournis par ce bureau et sur le degré de ressources nécessaires.

Activité de programme : Services internes

Services internes Ressources humaines ETP et Dépenses prévues					
2012-2013		2013-2014		2014-2015	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
8	874 800\$	8	874 800\$	8	874 800\$
Résultats attendus de l'activité de programme		Indicateurs de rendement		Objectifs	
1. Les ressources sont attribuées et utilisées de façon rentable conformément au plan stratégique du CMF.		Ressources inutilisées.		Moins de 5 % des montants prévus au budget annuel sont inutilisés.	
2. Le CMF réussit à attirer et à retenir les bonnes personnes, en temps opportun, pour répondre aux besoins de ses activités actuelles et futures.		Pourcentage d'employés et de membres de la direction satisfaits des Services de ressources humaines.		80 % des employés et des membres de la direction sont satisfaits des Services de ressources humaines.	
3. Un lieu de travail exemplaire.		Pourcentage d'employés satisfaits de l'organisation.		80 % des employés sont satisfaits de l'organisation.	
4. Les outils de technologie de l'information sont disponibles pour répondre aux besoins du CMF.		Pourcentage du temps de disponibilité du système pour les utilisateurs.		Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle.	

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle de l'organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

(en milliers de dollars)

État condensé des opérations	Variation	État prospectif	État prospectif
Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)	en \$	2012-13	2011-12
DÉPENSES	12,1	477,1	465,0
Total des dépenses			
RECETTES	3,5	17,5	14,0
Total des recettes			
NET COST OF OPERATIONS	8,6	459,6	451,0

État condensé de la situation financière	Variation	État prospectif	État prospectif
Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)	en \$	2012-13	2011-12
ACTIF	(,9)	4,8	5,7
Total des l'actif			
PASSIFS	7,0	188,8	181,8
Total des passifs			
CAPITAUX PROPRES	7,9	(184,0)	(176,1)
Total	(,9)	4,8	5,7

Les détails de l'État condensé des opérations et de l'État condensé de la situation financière ainsi que les notes connexes sont disponibles sur le site Web de l'organisation au <http://www.cmf-fja.gc.ca/>

Liste des tableaux supplémentaires

Les tableaux électroniques suivants se trouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor :

Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles
L'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/info/info-fra.asp>

SECTION IV – AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

Personnes-ressources organisationnelles

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

99, rue Metcalfe, 8^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : (613) 995-5140

Télécopieur : (613) 995-5615

Site Web : <http://www.cmf-fja.gc.ca/>